

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2024

RAPPORT POLITIQUE

Généralités concernant les comptes annuels de l'exercice 2024

Les comptes communaux reflètent les choix politiques posés et leur mise en œuvre concrète au cours de l'année écoulée. Ils constituent un outil de lecture essentiel de la gestion publique, permettant d'évaluer les recettes effectivement perçues et les dépenses réellement engagées.

Pour l'exercice 2024, la Commune de Grez-Doiceau enregistre un boni budgétaire de **948.427,19 € au service ordinaire** et de **361.378,65 € au service extraordinaire** — des résultats positifs qui traduisent une gestion rigoureuse, attentive aux équilibres financiers.

Le total des recettes ordinaires diminue toutefois de 2.161.285 €, une baisse marquée, principalement liée au recul des recettes fiscales de l'IPP de 1.287.954 € (-16,09 %). Cette diminution s'explique par l'application, au niveau fédéral, de la loi comptable du 22 mai 2023, qui a entraîné en 2023 une perception exceptionnelle de 14 mois de recettes, contre 12 mois désormais. Cette correction comptable rend la comparaison moins favorable, sans refléter une baisse structurelle de la fiscalité locale.

Les dépenses de transfert ont augmenté de 751.934 € (+12,55 %). Cette hausse est principalement due à l'augmentation des dotations au CPAS et à la zone de police, ainsi qu'aux primes communales destinées à soutenir les citoyens face aux inondations, à encourager l'installation de panneaux photovoltaïques et à améliorer la performance énergétique des logements.

Les dépenses de personnel diminuent légèrement, en raison d'absences de longue durée et de départs non immédiatement remplacés. Toutefois, la charge salariale représente toujours 32,38 % des dépenses ordinaires, en augmentation de 2,97 %, ce qui nous invite à rester vigilants.

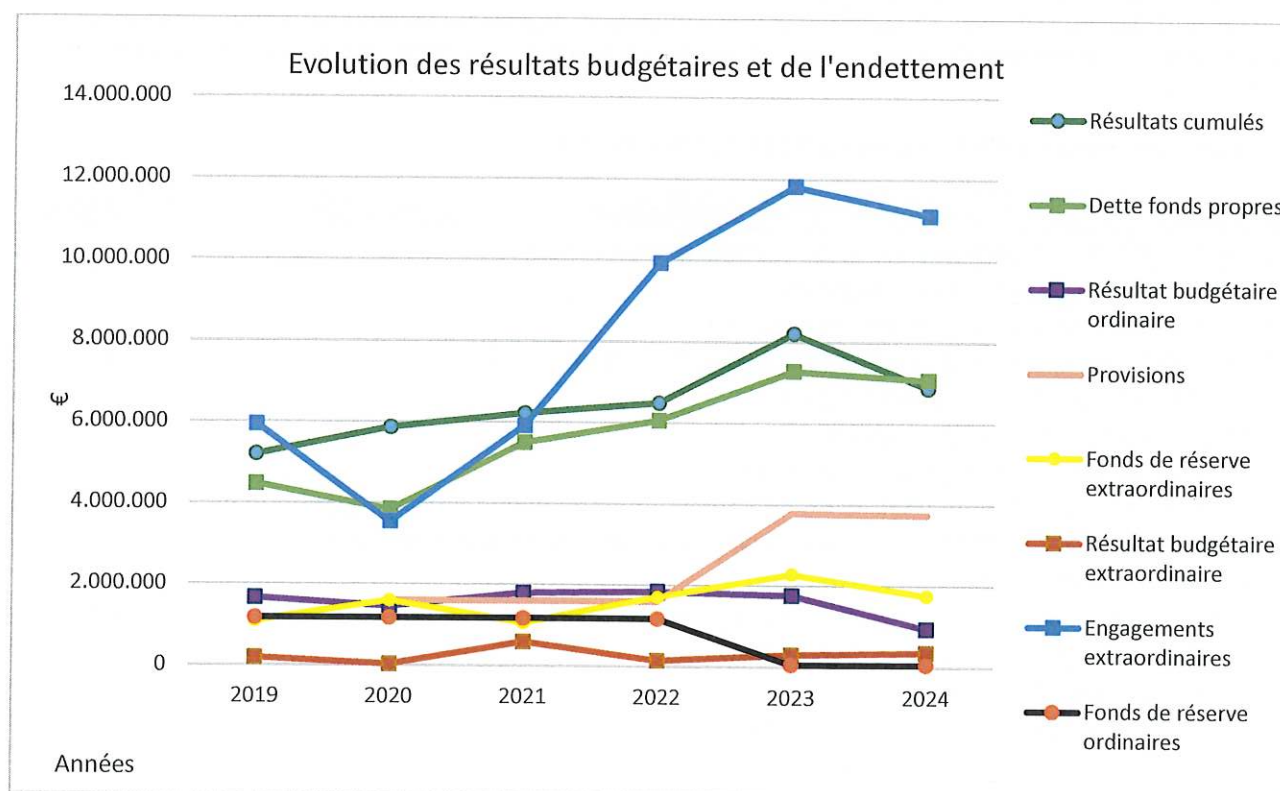
Au service extraordinaire, les principaux investissements concernent les travaux de voirie (pour un montant de plus de 1.660.000 €) et les rénovations et améliorations énergétiques du patrimoine communal (pour plus de 600.000 €), témoignant de notre volonté d'inscrire l'action publique dans une logique de durabilité et de qualité de vie.

Les investissements en 2024 s'élèvent à 3,027 millions d'euros :

N° projet	Libellé article	Engagé
20130009	PCDR - Aménagement maison rurale (grange Jacquet)	618,43
20180002	Aménagement terrain de paddle	26.600,00
20190033	Construction de classes - Grez-Centre	-
20200016	Programme de remplacement de l'éclairage public - LED	261.804,12
20200036	Acquisition de poubelles à puce	1.185,43
20210045	Lutte contre les inondations	112.530,00
20220009	Mobilité - aménagements de voiries	30.000,00
20230012	Projets PIC 2022-2024	1.500.000,00
20230059	Aménagement 101 Chaussée de Wavre en accueil de la crèche Pecrot	4.729,09
20240001	Maintenance maison communale	23.755,21
20240003	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques	140.108,12
20240004	Remplacement centrale téléphonique	15.901,82
20240005	Acquisition de véhicules	180.533,52
20240006	Aménagements de voirie ayant trait à la mobilité	91.052,50
20240009	Aménagements dépôt communal	20.000,00
20240010	Travaux diverses voiries 2024	39.745,27
20240011	Acquisition de fonte de voirie, caniveaux	6.751,80
20240012	Acquisition de matériel pour les services techniques	30.907,50
20240013	Acquisition de matériel pour la voirie	506,57

20240014	Réfection pont rue des Chasseurs	33.517,00
20240016	Raccordement eau et électricité sur le terrain du Bouly	8.291,87
20240017	PCDR - Potage collation dans les écoles	6.072,91
20240018	Acquisition de mobilier et matériel	22.216,20
20240019	Maintenance écoles maternelles	5.858,70
20240021	UREBA - Ecole Grez-centre Pont-au- Lin : remplacement des châssis	155.953,56
20240022	Maintenance école primaire de Grez-centre	69.024,39
20240023	Acquisition de livres pour la bibliothèque de l'école communale	998,51
20240025	Acquisition de matériel et instruments pour l'académie de musique	18.355,21
20240026	UREBA - Remplacement des châssis salle de Hèze	20.001,30
20240027	Maintenance extraordinaire des salles communales	51.415,55
20240028	Maintenance et aménagements école de football	40.646,85
20240029	Acquisition tondeuse robot école de football	19.990,00
20240030	Aménagement, réparation et Maintenance des plaines de jeux	26.160,20
20240031	Acquisition de jeux et de livres pour la bibliothèque communale	8.987,36
20240033	Aménagement des cimetières	19.298,33
20240038	Maintenance extraordinaire des voitures et camionnettes	17.901,83
20240039	Budget participatif 2023 - Aménagement du terrain du Coullemont	5.724,86
20240040	Budget participatif 2023 - Installation de nouveaux bancs	6.904,91
20240041	Budget participatif - Plantation du tilleul place de Biez et espace de rencontre Hèze	293,57
20240044	Maintenance extraordinaire logement Av. F. Lacourt 174	2.801,15
		3.027.143,64

Corrélés à ces investissements, un emprunt de 413.000 € a été contracté en 2024 pour financer les travaux de la rue de Bossut. Malgré ce nouvel emprunt, le solde à rembourser par habitant est significativement plus bas (504 €/hab. en 2024) que les autres communes du cluster (1015 €/hab. en 2023) ou de la province (1018 €/hab. en 2023).



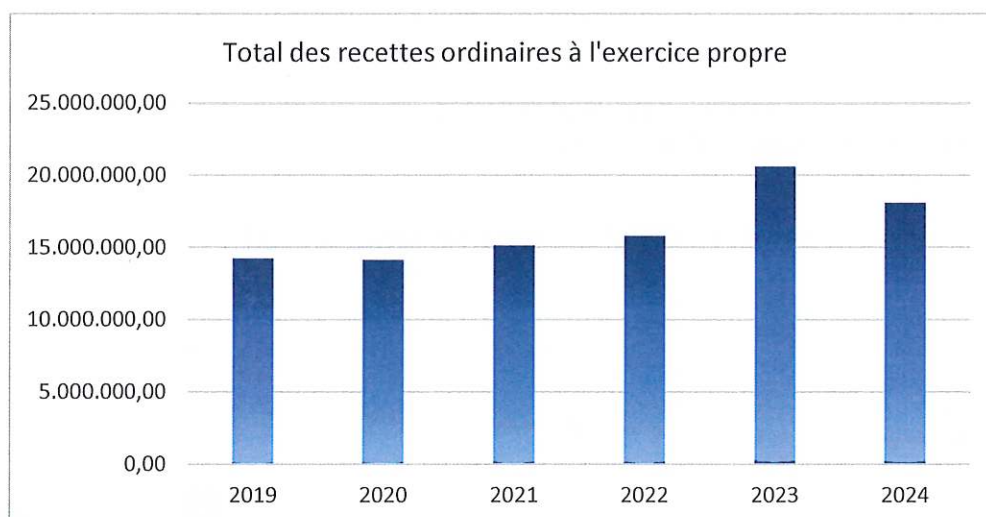
Service ordinaire

Les droits constatés nets diminuent de 9,46 % en 2024 à 20.689.298 €, les engagements diminuent également de 6,36 % à 19.740.871 €.

Le résultat des opérations budgétaires diminue 948.427.19 € soit – 46,35 % par rapport à 2023.

Recettes ordinaires

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre diminue de 2.161.285 € pour s'établir à 18.116.452 €.



Au niveau des recettes fiscales, nous observons une diminution de 1.294.101 € (9,18%).

Les additionnels à l'IPP diminuent de 1.287.954 € (- 16,09 %) par rapport à 2023 pour s'établir à 6.716.291 €. La prévision budgétaire s'élevait à 6.919.869 € après la 2ème réestimation d'octobre 2024.

Les droits reportés dans le formulaire 173X s'élèvent à 737.385 € en 2024 contre 667.357 € en 2023, soit une augmentation de 70.027 €.

Cette diminution importante est due à l'adaptation de la comptabilité fédérale qui a appliqué la loi comptable du 22 mai 2003, et donc toutes les villes et communes ont perçu 14 mois de recettes en 2023 au lieu de 12.

A l'exercice propre, ils représentent 37,07 % des recettes ordinaires (38,79 % en 2023) et 38,55 % des dépenses ordinaires (42,33 % en 2023).

Pour votre information, le taux des additionnels à l'IPP s'établit en moyenne à 8,03 % en Région wallonne pour 2024, 7,71 % pour le cluster et 7,12 % pour les communes de la Province (Source Belfius, Profil financier – Budgets 2024, page 3), contre 6,9 % à Grez-Doiceau.

La perception **des additionnels au précompte immobilier augmente** de 155.701 € (3,31 %) pour s'établir à 4.863.285 €. Depuis le 1er janvier 2021, la perception de cet impôt est assurée par le SPW.

Cette augmentation est due principalement à l'indexation des revenus cadastraux. La base imposable a augmenté de 0,70 % entre le 1er janvier 2023 et le premier janvier 2024 et s'élève à 9.952.907 €.

La prévision budgétaire initiale était de 4.794.448 €, celle-ci a été réduite en modification budgétaire n°1 2024 de 140.494 € à la suite d'un changement de méthodologie du SPW Finances.

Cette réestimation nous prive inutilement de moyens budgétaires puisque les droits constatés repris au formulaire 173x nets s'élèvent à 4.916.206 €, il reste donc à percevoir la somme de 52.921 €. Il faut encore noter qu'en 2023, le solde à percevoir était de 41.767 €.

A l'exercice propre, ils représentent 26,84 % des recettes ordinaires (22,82 % en 2023) et 27,91 % des dépenses ordinaires (24,89 % en 2023).

Pour votre information, le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier s'établit en moyenne à 2615 en Région wallonne pour 2024, 2384 pour le cluster et 2069 pour les communes de la Province (Source Belfius, Profil financier – Budgets 2024, page 3), contre 1950 à Grez-Doiceau.

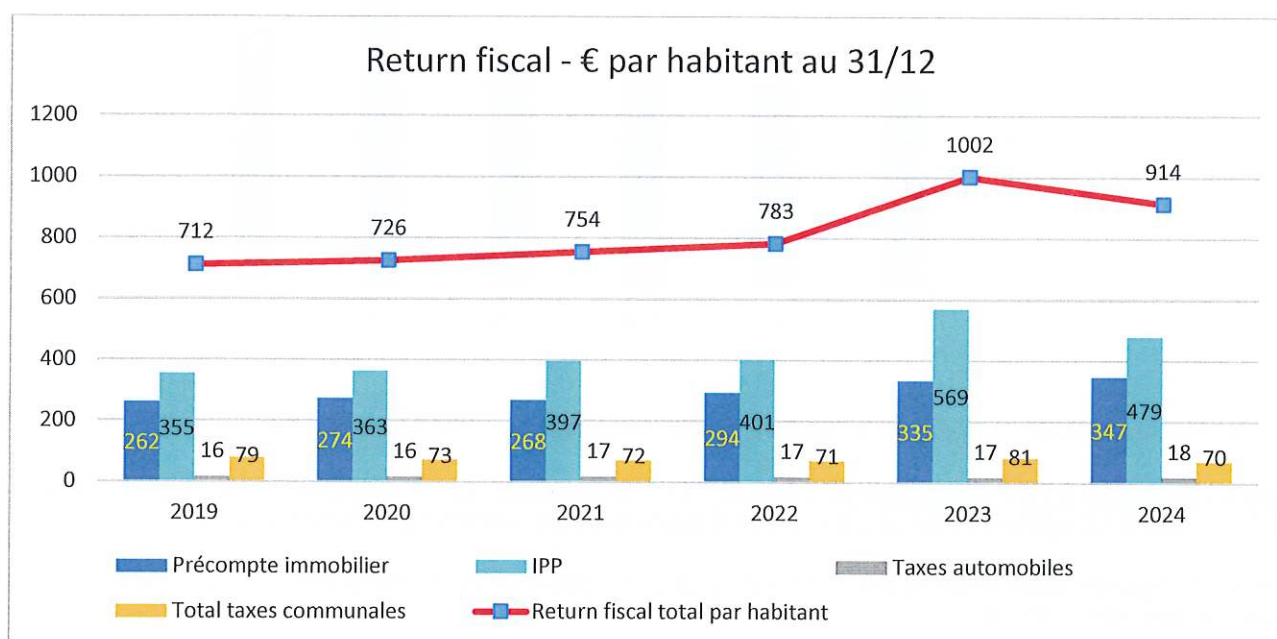
Le graphique de la page suivante présente l'évolution du rendement par habitant au cours des 6 derniers exercices comptables. Le rendement des taxes additionnelles progresse de 3,31 % par habitant en 2024.

La fiscalité locale diminue de 162.732 € (- 14.29 %).

La recette provenant de la vente des sacs-poubelles n'a pas pu être comptabilisée, le décompte de l'INBW ne nous étant pas encore parvenu, la diminution s'élève à 121.473 €.

La taxe sur les parcelles non bâties n'a pas pu être enrôlée avant la fin de l'année par manque de personnel, la diminution s'élève à 37.980 €.

Aux exercices antérieurs, se trouve la partie variable de la taxe sur l'enlèvement des immondices 2023, soit la somme de 176.255 € (+ 16.584.49 €, soit 10,39 %).

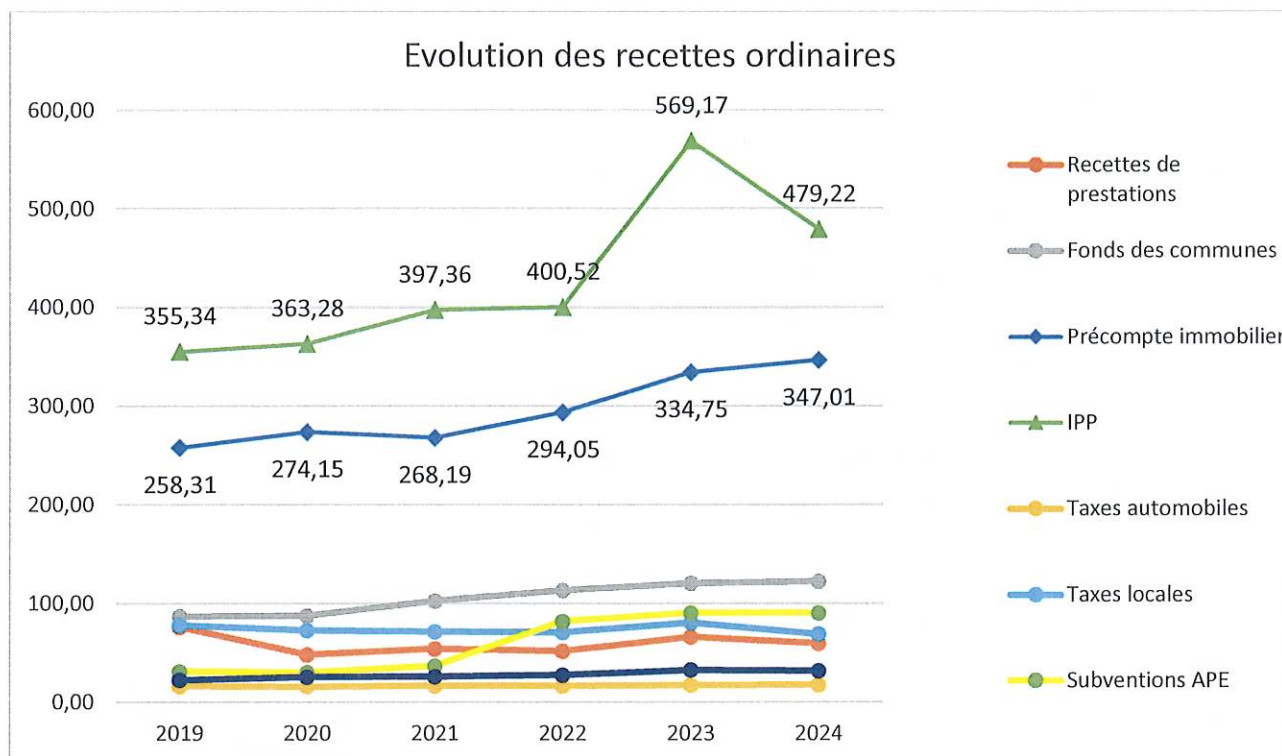


La recette du fonds des communes augmente de 23.909 € (1,50 %).

Si on analyse le décompte transmis par le SPW, on constate que la dotation minimale garantie diminue de 53.553 € (-20,00 %) mais que la dotation externalités augmente de 74.499 € (5,43 %). Dans le calcul de la dotation externalité interviennent, entre autres, le rapport entre le taux des taxes additionnelles à l'IPP et au précompte immobilier à Grez-Doiceau par rapport à la moyenne régionale.

La subvention APE s'élève à 1.267.585 €, soit une diminution de 5.894 € (- 0,46 %).

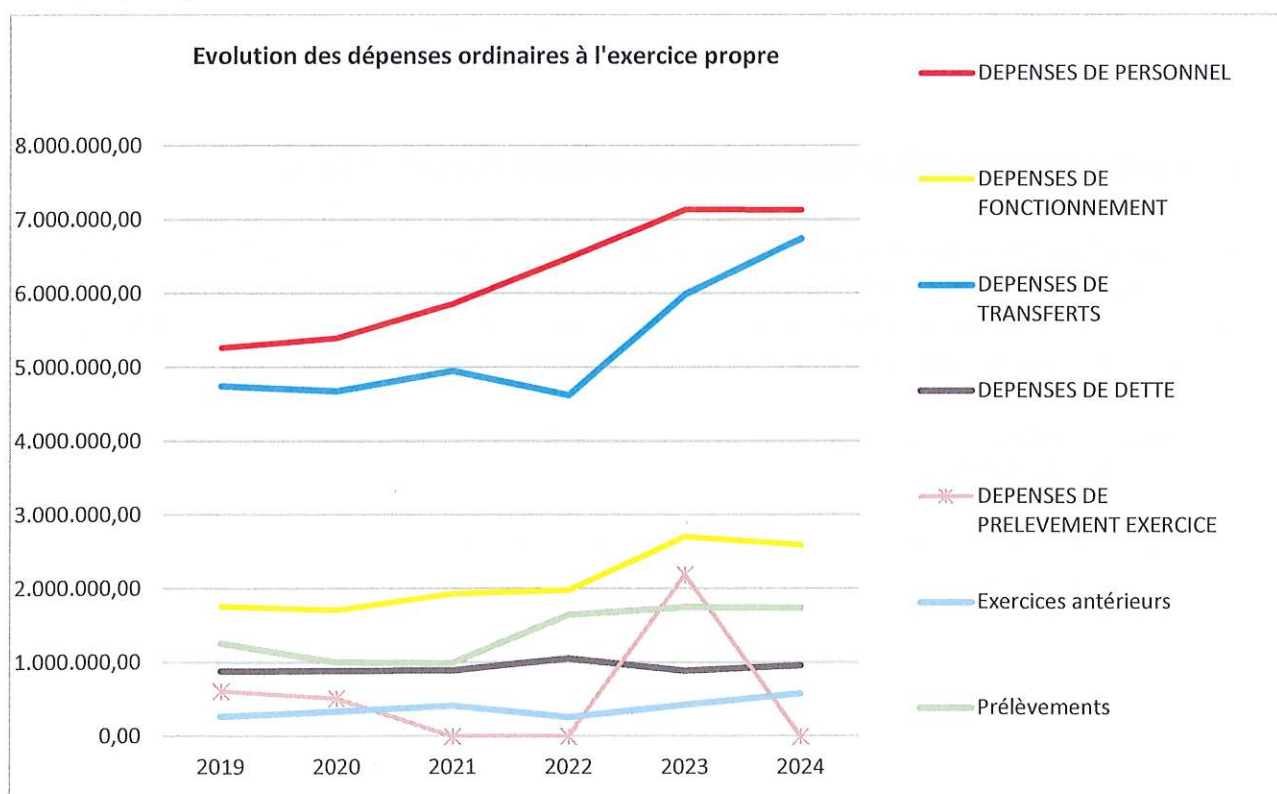
À partir de 2022, la réforme des APE instaure une subvention unique qui remplace à la fois les subventions APE sous forme de points et les réductions groupes cibles.



Dépenses ordinaires

Les dépenses du service ordinaire à l'exercice propre diminuent de 1.486.311 € (-7,86 %) pour atteindre 17.424.531 € en 2024.

Le total des dépenses ordinaires globales diminue également de 1.341.806 € pour atteindre 19.740.871 € en 2024 (- 6,36 %).

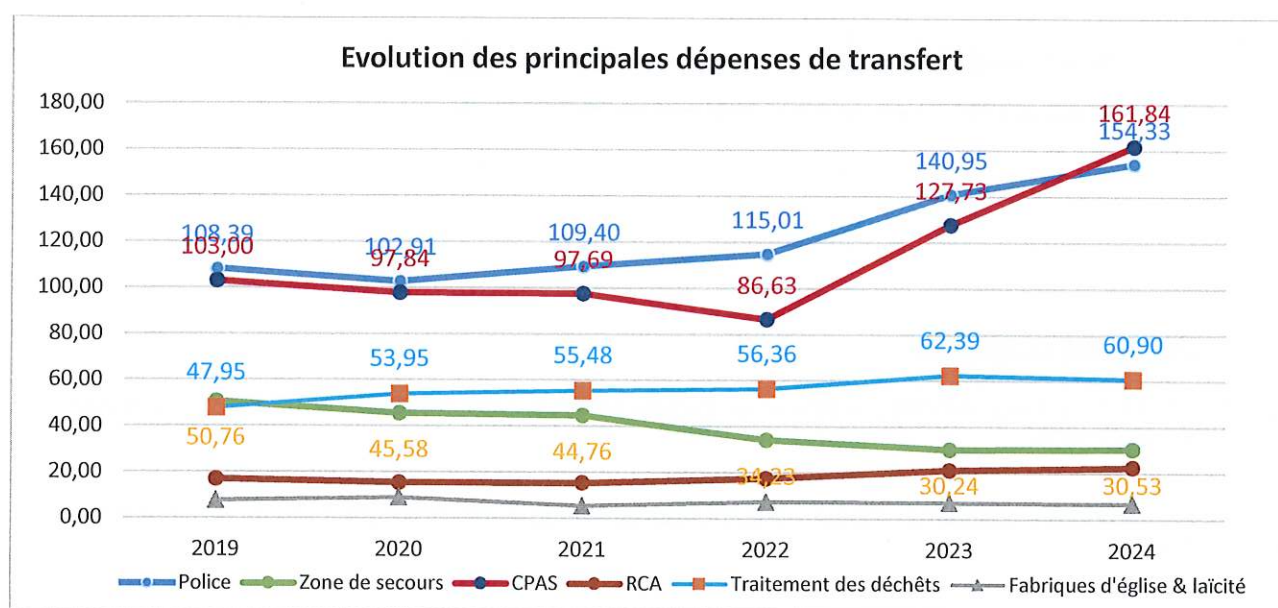


1. Les dépenses de transfert

Les dépenses de transferts augmentent de 751.934 €, soit 12.55 % pour s'établir à 6.744.002 €.

Cette augmentation résulte essentiellement de l'augmentation de :

- Dotation au CPAS, plus 471.904 €
- Dotation à la zone de police, plus 180.694 €
- Primes inondations, plus 22.578 €
- Subventions voitures partagées, plus 14.520 €
- Primes panneaux photovoltaïques, plus 27.321 €
- Primes énergie logement, plus 39.463 €

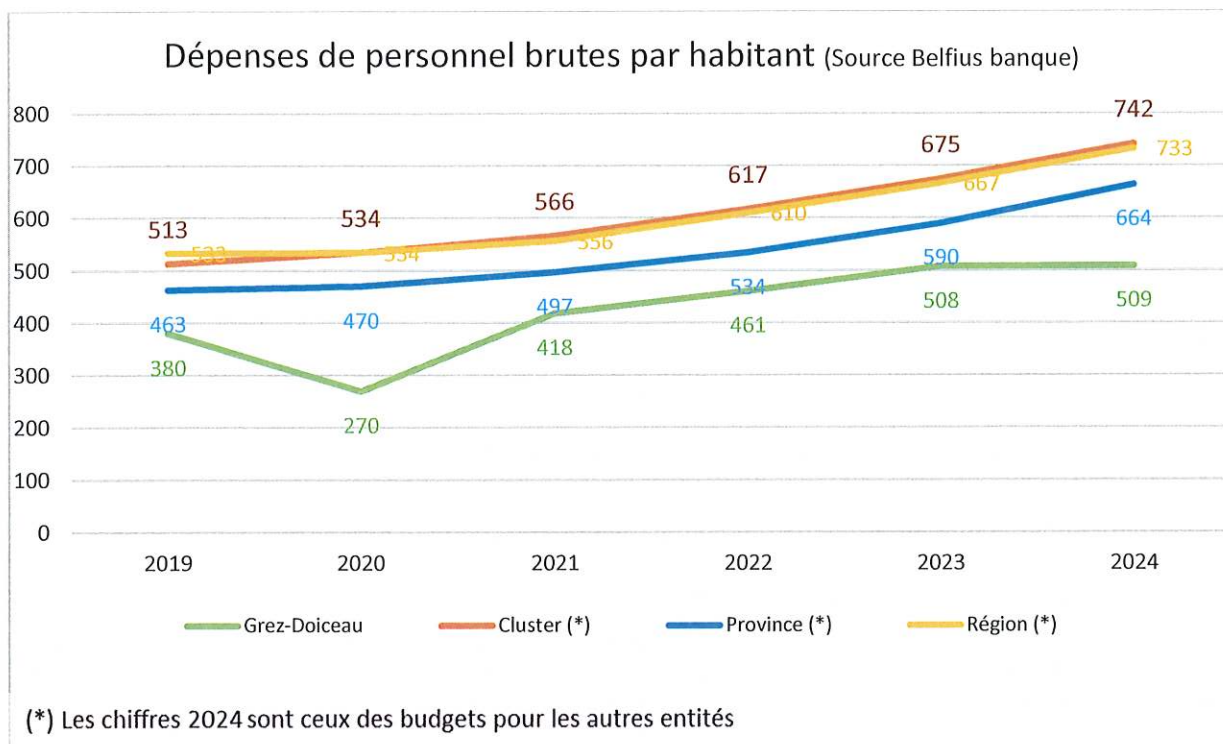


2. Les dépenses brutes de personnel diminuent de 5.601,14 € soit – 0,08 %.

Au budget final 2024, les dépenses de personnel étaient évaluées à 7.577.083,89 €, au compte elles s'établissent à 7.132.242,10 €. Cette différence de 444.841,79 € explique le boni ordinaire du compte 2024. Ce boni dans les dépenses de personnel est dû principalement aux absences de longue durée pour maladie et aux départs dont le remplacement prend du temps.

La charge nette de personnel représente 32,38 % des dépenses ordinaires à l'exercice propre, en augmentation de 2,97 %.

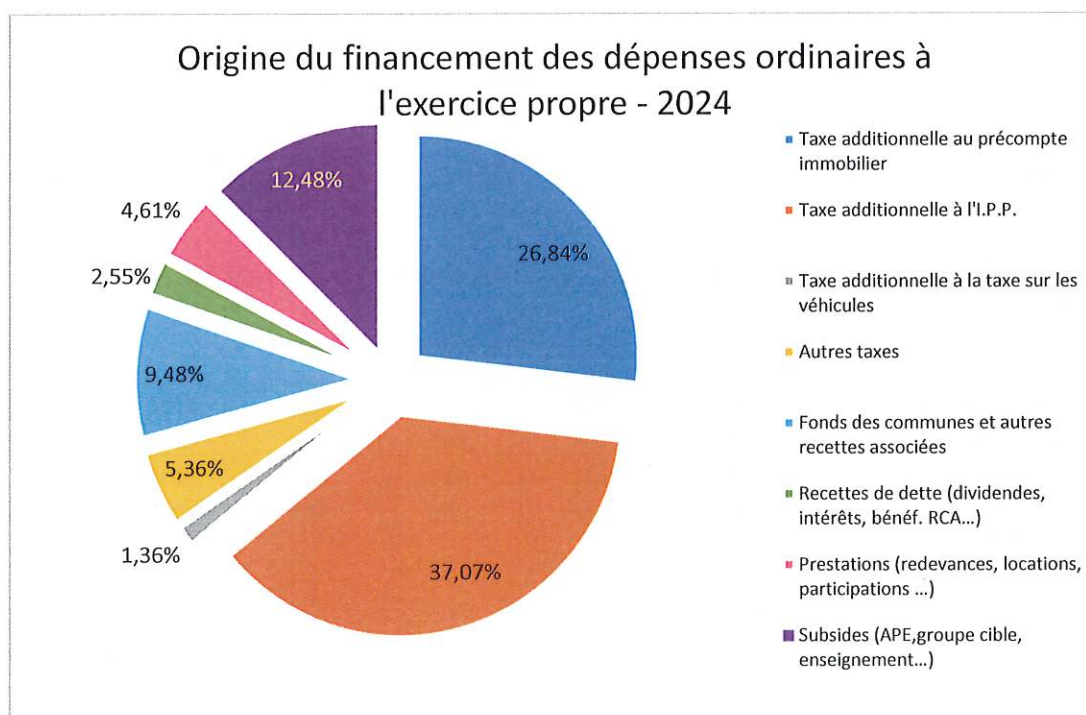
Dans la synthèse analytique, le chiffre d'équivalents temps plein est de 96,33. Ce chiffre constitue la situation au 31/12/2024, mais ne reflète pas la situation de l'année.



3. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement diminuent de 115.858 €, soit -4.28 % pour s'établir à 2.590.328,58 €. Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement n'est que de 73,94 % ce qui mobilise inutilement des crédits budgétaires. Il faut toutefois signaler que les dépenses énergétiques étaient particulièrement difficiles à estimer, elles ont finalement diminué de 271.722 € pour s'établir à 365.652 €. Les dépenses énergétiques représentent 2,1 % des dépenses ordinaires.

Pointons encore le prélèvement pour le service extraordinaire de 1.736.864€.



4. La dette

L'encours au 31 décembre 2024 à charge de la commune s'élève à 7.068.560 € soit une diminution de 182.111 € (- 2,51 %).

Nous avons contracté un emprunt en 2024³ pour la somme de 413.000 € pour le financement des travaux de la rue de Bossut.

La dépense globale de dette augmente de 74.219.53 € (8,10 %) pour s'établir à 957.953.65 €.

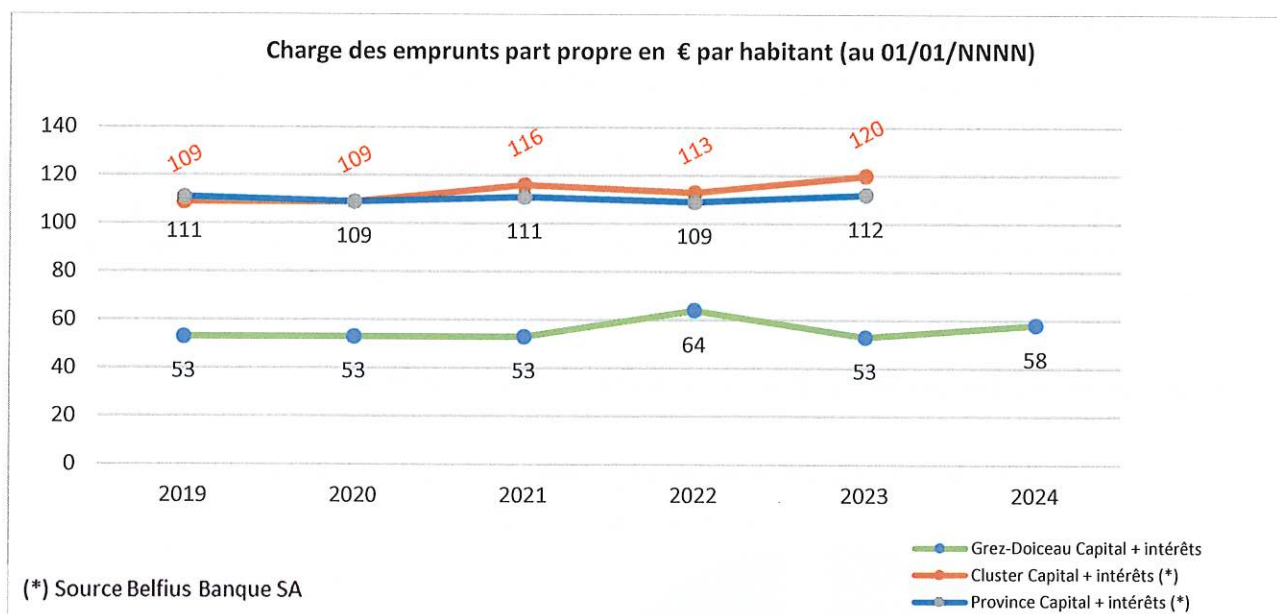
Pour ce qui concerne la dette en part propre, la charge augmente également de 77.060.28 € (10,40 %) pour s'établir à 817.738,11 €.

En 2024, 4,31 % des recettes ordinaires à l'exercice propre ont été consacrées aux dépenses de dette contre 3,41 % en 2023.

Malgré cela, la charge du coût de notre dette à supporter par habitant est nettement inférieure à la moyenne des autres communes du Brabant wallon, ainsi qu'en comparaison aux communes wallonnes qui nous ressemblent (cluster suivi par Belfius composé de 16 communes dont, Chaumont-Gistoux, Lasne et La Hulpe).

	2019	2020	2021	2022	2023	2023
Grez-Doiceau Capital + intérêts	53	53	53	64	53	58
Cluster Capital + intérêts (*)	109	109	116	113	120	
Province Capital + intérêts (*)	111	109	111	109	112	

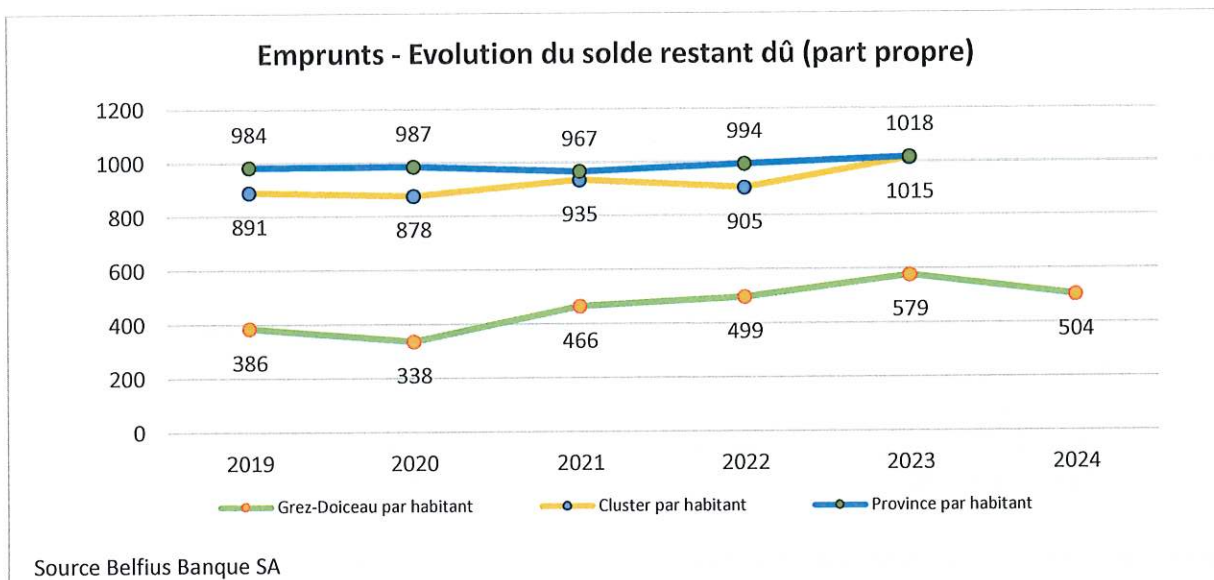
(*) Source Belfius Banque SA - Profil financier budgets 2024



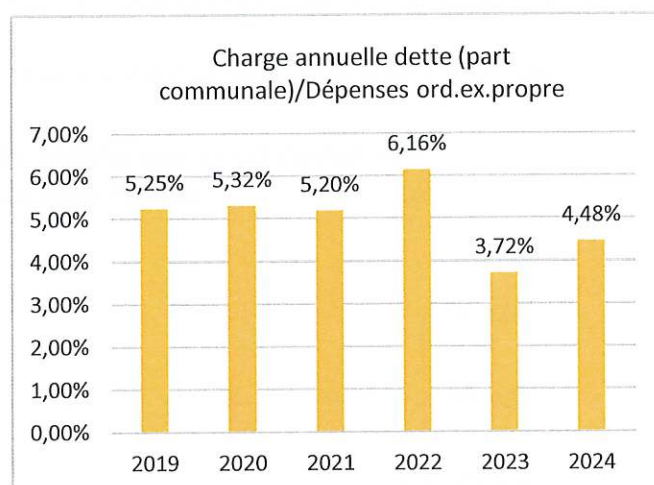
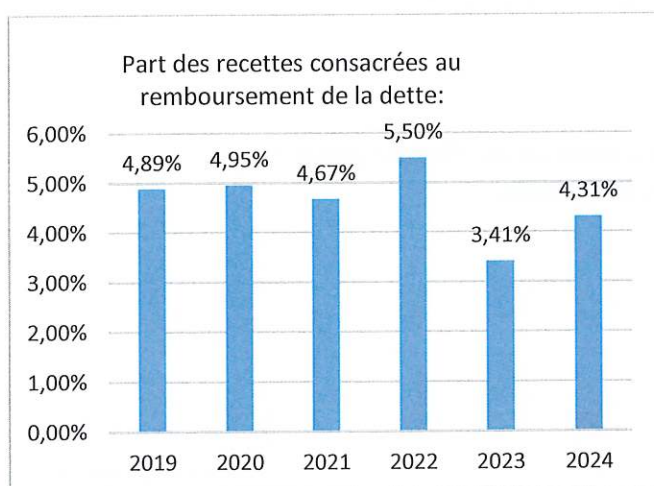
De même, le solde à rembourser par habitant est significativement plus bas que les autres communes du cluster ou de la province.

Dette LT à charge de la commune	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Grez-Doiceau par habitant	386	338	466	499	579	504
Cluster par habitant	891	878	935	905	1015	
Province par habitant	984	987	967	994	1018	

(*) Source Belfius Banque SA - Profil financier budgets 2024



Notons encore que la part des recettes de l'exercice consacrées au remboursement de la dette augmente de 90 points à 4,31 % ainsi que la part des dépenses de dette dans le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre qui augmente de 76 points à 4,48 %.



Service extraordinaire

Recettes extraordinaires

Pour l'exercice 2024, le total des droits constatés nets à l'exercice propre s'élève à 1.426.197 €.

Outre l'emprunt évoqué ci-avant, relevons les principaux autres droits constatés au Compte 2024 :

- SPW – Fond des calamités inondations 2021	454.283
- SPW – UREBA Châssis école de Grez-centre	63.545
- SPW – UREABA Châssis salle de Hèze	6.000
- Vente école de Nethen	475.000

Les prélèvements sur les fonds de réserve extraordinaire s'élèvent à 3.381.148,39 €.

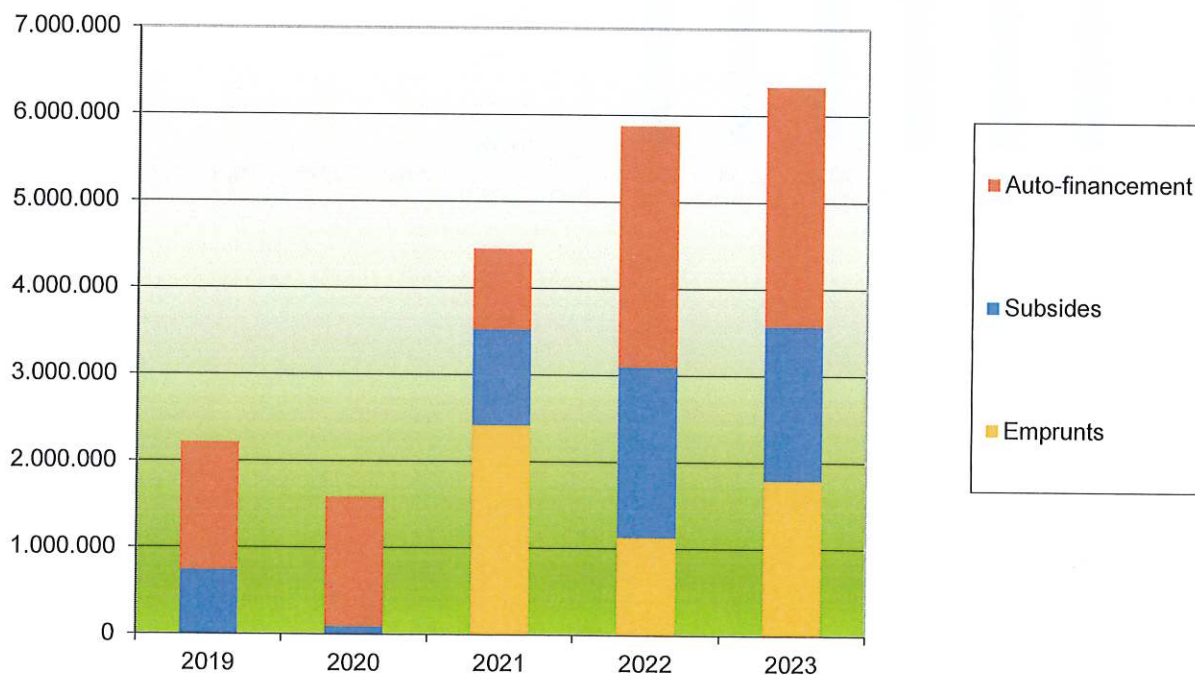
Dépenses extraordinaires

Les engagements à l'exercice propre pour les investissements s'élèvent 3.027.144 € contre 4.209.832 € en 2023 ce qui représente 63,92 % des crédits budgétaires prévus au budget.

Les engagements principaux ont été fournis en introduction de ce rapport.

Ces dépenses sont financées de la manière suivante :

**Evolution de la répartition des sources de financement
du service extraordinaire**



Évolution des Fonds de réserve & provisions

Au service ordinaire, pas de changement, les réserves s'élèvent à 60.000 €.

Les réserves extraordinaires diminuent de 531.157 € pour s'établir à 1.754.230 €.

Les provisions n'ont pas été utilisées sauf en ce qui concerne celle pour les subsides Pollec 2022 pour l'engagement de personnel a été utilisée à hauteur de 44.526 €.

qui

Les soldes des fonds de réserve et des provisions se présentent comme suit :

- 60.000 € pour le fonds « Parking » (ordinaire)
- 424.153 € pour le fonds de réserve extraordinaire
- 42.351 € pour un fonds « logement » (extraordinaire)
- 253.129 € pour le fonds FRIC 2022-2024
- 572.452 € pour le fonds PIMACI
- 462.145 € pour le fonds « inondations »
- 155.000 € pour la provision relative au 2^e pilier de pension
- 934.667 € pour la provision relative aux charges futures du CPAS
- 512.689 € pour la provision relative aux charges de pension
- 2.084.073 € pour la provision relative aux charges de la police
- 62.407 € pour la provision Pollec 2022

Conclusion

À travers ce rapport, nous réaffirmons notre engagement en faveur d'une gestion transparente, accessible à toutes et tous, et fidèle aux principes de démocratie locale. Il s'agit d'un exercice de redevabilité, mais aussi d'un moment d'échange sur les choix posés et les perspectives qui s'ouvrent pour notre commune.

Dans l'ensemble, la santé financière de la commune reste solide, bien que nous devons prêter une attention particulière à la diminution progressive de nos fonds de réserve, dans un contexte de baisse conjointe des recettes et des dépenses. Les bonis enregistrés tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire témoignent d'une situation comptable saine, fruit d'une gestion rigoureuse.

Néanmoins, la prudence reste de mise. L'élaboration des prochains budgets devra intégrer les contraintes financières croissantes et s'inscrire dans une logique de maîtrise durable des dépenses et de priorisation des investissements. Plus que jamais, la rigueur budgétaire doit aller de pair avec notre ambition politique pour Grez-Doiceau.

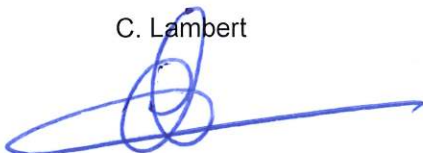
Pour le Collège communal,

Marie-Caroline Mikolajczak,

Echevine des Finances.

Approuvé par le Collège communal en séance du 08 avril 2025,

C. Lambert



Directeur général ff

C. Theys



Bourgmestre ff

